

N°2023-60

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie-centre à dix-neuf heures trente, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du sept décembre deux mil vingt-trois dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 23

Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Fabien DELPORTE, Angélique DEKOKER, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Olivia SALLÉ, Cyprien DUBUS, Hélène FOURDRIGNIER, Marie-Astrid DELANNOY, Patrice PUCHOIS, Dominique SKRZYPCZAK, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Véronique ROTTELEUR, Daniela MORONVAL, Yannick LIEVIN, Annie BAGGIO, Philippe KUPPENS.

Absents ayant donné procuration : 6

Madame Marie-Françoise TAHON donne procuration à Madame Katia TYTGAT
Madame Catherine MORTREUX donne procuration à Monsieur Cyprien DUBUS
Monsieur Jean MOULLIÈRE donne procuration à Madame Angélique DEKOKER
Monsieur Pierre DEHOVE donne procuration à Monsieur Luc MONNET
Madame Sandrine BROCARD donne procuration à Madame Joëlle DUPRIEZ
Monsieur Emmanuel CHARETTE donne procuration à Madame Annie BAGGIO

Secrétaire :

Cyprien DUBUS

OBJET : Actualisation des tarifs des concessions funéraires et autres prestations

Vu la commission « Finances – Affaires juridiques » qui s'est réunie le 6 décembre 2023 ;

Il convient d'actualiser les tarifs des concessions funéraires et autres prestations funéraires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 : Les tarifs suivants s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2024 :

CONCESSION AU CIMETIERE – Terrain 2.50 x 1.00

	Tarif 2023
15 ans	300 €
30 ans	450 €

CONCESSION AU CIMETIERE – Terrain 2.50 x 1.00 avec caveau*

*Sous réserve de disponibilité

	Tarif 2023
15 ans	1.300 €
30 ans	1.450 €

CONCESSION EN CAVURNE – Terrain 0.85 x 0.60

	Tarif 2023
15 ans	150 €
30 ans	300 €

CONCESSION EN CAVURNE – Terrain 0.85 x 0.60 avec caveau*

*Sous réserve de disponibilité

	Tarif 2023
15 ans	1.150 €
30 ans	1.300 €

CONCESSION EN CASE DE COLUMBARIUM

	Tarif 2023
15 ans	600 €
30 ans	1.000 €

VACATION DE POLICE

Tarif 2023
25 €

REDEVANCES

	Tarif 2023
Redevance de superposition – Applicable après la 1 ^{ère} inhumation	75 €
Jardin du souvenir – Inscription sur stèle	75 €
Redevance de réduction et de réunion des corps – en cas d'inhumation	75€

Le règlement du cimetière sera modifié pour tenir compte de ces tarifs.

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à Templeuve-en-Pévèle,
Les jour, mois et an susdit

Le Maire,
Luc MONNET

